

**DISPOSITIF RELAIS TESCAP**

Temps d'écoute, de soutien, de construction des apprentissages primordiaux

# **BILAN D'ÉQUIPE**

***Année scolaire 2000-2001***

Tél./Fax 02 98 41 09 38 Mél [relais.tescap.brest@bigfoot.com](mailto:relais.tescap.brest@bigfoot.com)

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Le PROJET- L'EQUIPE</b>	<b>P 1</b>
<b>2</b>	<b>L'ADMISSION</b>	<b>P 4</b>
	- Procédure	
<b>3</b>	<b>UNE SCOLARITE EN PARTAGE</b>	
	<b>P 5</b>	
	- Effets observés	
	- Difficultés rencontrées	
	- Prise de tête...	
	- A vrai dire...	
<b>4</b>	<b>LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE</b>	<b>P 10</b>
	- Entrée de jeu	
	- Apprendre	
	- Projet culturel et sportif	
<b>5</b>	<b>LA « PROMO » 2001</b>	<b>P 17</b>
	- Les « anciens » en suivi de scolarité	
	- Les nouveaux inscrits	
	- L'après dispositif	
<b>6</b>	<b>LE BILAN FINANCIER</b>	<b>P 30</b>
	- Bibliographie	
		<b>P 31</b>
	<b>CONCLUSION</b>	<b>P 32</b>

# 1. Le projet

## A) Le contexte

- Constat de jeunes effectivement déscolarisés, incapables de se conformer aux exigences d'une scolarité en Collège. Ces jeunes doivent pouvoir bénéficier de solutions individualisées.
- Appel d'offre interministériel 1998 destiné à susciter des réponses adaptées en faveur des jeunes les plus marginalisés ;
- Signature d'une convention départementale entre l'Education Nationale et la Justice.

## B) Le public

Les jeunes soumis à l'obligation scolaire, actuellement non scolarisés. Un effectif de 12 élèves.

## C) Objectifs

- Remettre des jeunes déscolarisés et en voie de marginalisation, dans un processus de scolarisation et leur donner un statut scolaire.
- Organiser une transition entre la situation de déscolarisation et celle de la scolarité ordinaire, en aménageant le temps scolaire et en adaptant les activités proposées aux besoins individuels des élèves accueillis.
- Replacer les jeunes dans une dynamique de citoyenneté et d'insertion sociale.
- Utiliser au mieux les compétences des professionnels de l'Education et de la Justice qui ont la responsabilité de ces jeunes et coordonner les actions mises en place.

## D) Modalités

- Dispositif implanté dans un établissement scolaire et placé sous la responsabilité pédagogique du Chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique s'occupant de ces jeunes est constituée de personnels de l'Education Nationale et de la Protection judiciaire de la Jeunesse.
- Le Dispositif alterne les activités scolaires menées à l'intérieur de

l'établissement et les activités culturelles, sportives, techniques ou professionnelles menées, si besoin, à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec les associations compétentes.

- Les activités seront proposées aux jeunes en fonctions de leurs besoins individuels et s'appuient sur leurs intérêts et leurs compétences. Elles devront développer des compétences facilitant l'intégration sociale et permettant le retour à une scolarité traditionnelle. Un positionnement des jeunes à l'entrée dans le Dispositif permettra de proposer à chaque jeune les activités qui lui conviennent en précisant les objectifs poursuivis. Elles feront l'objet d'une contractualisation entre le jeune et l'équipe pédagogique.

- Lorsqu'un jeune fait l'objet d'une mesure éducative, l'éducateur est associé à la recherche et à la définition des activités à proposer au jeune.

- La participation d'un jeune à ce Dispositif ne peut excéder un an.

- L'entrée dans ce Dispositif est soumise à l'accord de l'Inspection d'Académie, Directeur des Services Départementaux et de l'Education Nationale.

#### E) Organisation

- Un groupe de pilotage, constitué de personnes désignées par l'Inspection d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, par le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et par les représentants des associations participant à ce Dispositif, se réunira régulièrement pour apprécier le fonctionnement du Dispositif.

- Les candidatures seront transmises à l'Inspection d'Académie (DEPAC) qui fournira le dossier. Celui-ci comprendra des renseignements scolaires, une description du parcours du jeune et des informations socio-éducatives. Ce dossier sera transmis au Chef d'établissement accueillant le Dispositif, qui, assisté de l'enseignant et de l'éducateur participant au Dispositif, recevra le jeune, sa famille et son référent éducatif.

- Lors de son entrée dans le Dispositif, le jeune fera l'objet d'un positionnement destiné à définir les activités qui lui seront proposées. Celles-ci feront l'objet d'une négociation et d'un engagement réciproque du jeune et de l'équipe pédagogique.

## L' EQUIPE

L'équipe de base est inchangée depuis le démarrage du dispositif, en mars 99, à savoir :

Françoise MORIZUR, enseignante.

Dominique PROUST, assistante sociale PJJ, à mi-temps.

Bahia VARESI, aide-éducatrice Education Nationale.

Les rôles de chacune ont été spécifiés dans le bilan d'équipe 99.

Cette année a été marquée par des bouleversements.

Tout d'abord Bahia VARESI a dû partir en stage long à compter du 19 mars, dans le cadre de sa formation de moniteur éducateur à l'ITES. D'autre part, elle est en congé de maternité jusqu'au mois d'octobre.

Cette situation a alourdi notre charge de travail, même si, du 19 mars au 8 juin, nous avons bénéficié des compétences d'une stagiaire, Martine BUFFON, en formation d'éducatrice spécialisée à l'ITES.

En septembre 2000, un éducateur PJJ, Mr ROUDOT, a été affecté à mi-temps sur le dispositif. Le fonctionnement de cette équipe nouvellement élargie a été difficile à mettre en place, chacun cherchant ses marques et son territoire d'intervention.

En mars, nous avons dû travailler à une définition précise du profil de poste de l'éducateur PJJ. Cette fiche de poste a été présentée à l'ensemble de l'équipe du CAE, ce qui a donné lieu à la candidature de Mr STEPHANT, qui a pris ses fonctions à la mi-mai.

Fiche de poste présentée en avril à l'équipe du CAE :

**Implication d'un éducateur PJJ, à mi-temps, dans le dispositif relais,**  
responsabilités en partage avec l'équipe pédagogique déjà en place.

- Participer aux temps de concertation d'équipe ainsi qu'aux temps de rencontres avec les référents éducatifs des jeunes.
- Travailler à la restauration de l'image de soi, impulser des actions visant à accompagner le jeune dans son projet de vie au quotidien.
- Proposer, en partant des souhaits des jeunes, des activités culturelles et sportives, les encadrer, en rendre compte à l'équipe.
- Effectuer un travail sur le comportement, visant à une meilleure intégration des normes sociales.
- Etablir des liens avec l'environnement du jeune, travailler sur l'insertion dans le quartier.
- Contribuer, en concertation avec l'équipe pédagogique, à des bilans d'évolution destinés aux référents éducatifs et scolaires du jeune.

## 2. L' admission

Jusqu'à présent effectuée directement par le dispositif, elle relève depuis le mois de mai de l'avis de la Commission Locale des Scolarités Alternatives, présidée par le directeur du CIO.

Cette commission a pour buts de :

- recenser les situations individuelles des élèves en risque d'exclusion et proposer d'autres formes d'actions pédagogiques et/ou éducatives.
- centraliser et coordonner les différentes actions des acteurs du département,
- répondre de manière qualitative à l'orientation des élèves de moins de 16 ans en rupture.

### Procédure

L'établissement d'origine instruit le dossier, puis le présente à la commission qui se réunit le deuxième mercredi du mois. Les propositions émises sont par la suite soumises à l'approbation de l'Inspecteur d'Académie.

Lorsqu'un accueil en DR est proposé, le jeune et ses référents éducatifs sont conviés à un entretien ayant pour objectifs, dans un premier temps, d'identifier les ruptures de liens scolaires, sociaux, de mettre à jour les conflits déstructurants, puis, dans un deuxième temps, de formuler des hypothèses d'accueil obtenant l'adhésion du jeune.

Ensuite le contact s'établit avec l'établissement d'origine, rendant compte de l'entretien effectué, aboutissant à une proposition conciliant les attentes du jeune et celles de son établissement.

A l'issue de ces échanges, la signature d'un contrat engage les différentes parties. Une date de fin de contrat est d'ores et déjà fixée, et un temps de bilan inscrit, à l'issue duquel un retour total ou partiel peut être envisagé sur l'établissement d'origine .

### 3. Une scolarité en partage...

Le Dispositif Relais est différent des cadres scolaires habituels : horaire adapté, souplesse de fonctionnement, temps d'écoute, de parole... Il permet rapidement au jeune de s'apaiser, d'abandonner ses défenses ou de quitter « son refuge », conditions nécessaires pour qu'il envisage de se réinvestir dans des apprentissages.

Cependant, le DR est vite ressenti comme un lieu de confort, dans lequel le jeune voudrait même être présent tous les jours et ne plus mettre les pieds dans son établissement scolaire où il est un « vilain petit canard »...

Là est le danger, car, en avalisant ce souhait, se mettrait rapidement en place une filière d'exception,

- bienvenue pour les établissements scolaires ainsi dégagés des jeunes « dérangeants »,

- lieu d'aventure pédagogique pour les enseignants en DR, ayant carte blanche pour une rescolarisation et la socialisation de ces jeunes,

...totalement inacceptable parce que conduisant à une relégation de ces « ados », étiquetés comme impossibles à « formater » et incapables d'être réinsérés dans une structure scolaire ordinaire.

L'échec scolaire se verrait ainsi normalisé...

Face à ces contradictions, et, confrontés l'année dernière à un cas d'élève (accueilli dès le mois d'octobre, n'ayant pas fait sa rentrée en 5<sup>e</sup> en raison de faits de violence) que nous avons accompagné toute l'année scolaire sans pouvoir envisager de retour dans son Collège, nous avons pris la décision de mettre en place des accueils partagés avec les établissements d'origine, sur des temps limités, formalisés par une convention signée par les différents partenaires.

Cette convention fixe les conditions de l'accueil d'un élève en précisant :

- le nombre de  $\frac{1}{2}$  journées de présence dans le DR (de 1 à 4),
- les cours maintenus sur l'établissement d'origine, sur la base d'une réussite dans la matière, d'affinités, ou de bonne relation avec un/des professeur(s)...
- la date de fin d'accueil, installant l'idée de précarité liée à un dispositif, rendant évident la nécessité d'un bilan .

(L'accueil est par la suite reconductible si accord des différentes parties concernées.)

- les modalités de communication / échanges de résultats scolaires, de bilans de comportement... de part et d'autre.

Cette formule, difficilement acceptée d'emblée tant sont grandes les pressions pour qu'un autre mode de scolarisation soit proposé à un élève perturbant, a fini par s'imposer.

Ce type prise en charge ne s'applique pas à tous les jeunes qui nous sont adressés : pour les plus âgés, 15 ans et plus, déterminés sur le choix d'un apprentissage, nous mettons en place une alternance de stages en entreprise / accueil dans le DR, mais, même dans ce cas, l'accueil dans la classe ne sera pas plus important : au plus 4  $\frac{1}{2}$  journées de remise à niveau scolaire.

A cet emploi du temps peuvent s'ajouter des temps sportifs ou culturels initiés par des éducateurs de la PJJ ou sous la responsabilité d'intervenants contractuels.

Lors d'un retour dans les établissements scolaires, nous proposons un suivi de scolarité de 1 à 2  $\frac{1}{2}$  journées / semaine afin de maintenir le lien, de parer à toute amorce de décrochage et de sécuriser l'équipe pédagogique de l'établissement.

## ***Les effets positifs observés après une année d'expérimentation***

### Pour le jeune

- Maintien d'un cadre (cours, professeurs, horaires...), d'un milieu de vie ( les relations, les aventures collectives et personnelles...).
- Sentiment d'intégration : « je suis comme les autres, inscrit dans une école et je peux parler de ma classe ... »
- Prise en compte de ses difficultés à être, à faire, amenant une mise en veille du mal être
- Allègement de la pression scolaire : l'investissement devient possible dans les matières maintenues, les relations avec les professeurs peuvent se détendre.
- Ecoute différente de la part de l'administration, des enseignants. Résonance d'un sentiment de bienveillance à son égard.

### Pour les parents

- Soulagement : le jeune est pris en compte dans sa globalité (problèmes sociaux, scolaires, familiaux).
- Trouver une écoute, qui exclut toute mise en accusation.
- Retour progressif à des normes (horaires, scolaires, relationnelles, sociales...).
- Apaisement familial.
- Reprendre un rôle d'étayage par rapport à leur enfant.

### Pour l'établissement d'origine

- Effet d'allègement, par le partage des responsabilités.
- Bousculer l'idée de « fatalité », « d'impuissance » devant l'échec scolaire.
- Redonner une énergie pour la prise en charge de ce jeune.

- Oser mettre en place des parcours différents, personnalisés.
- Se concerter et se concentrer sur les apprentissages fondamentaux.
- Relever l'idée de challenge que représente le maintien de ce jeune dans un parcours ordinaire.
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques, mettre en place des liens.
- S'appliquer à regarder « autrement » un jeune.
- Prise de conscience de l'autonomie dont on dispose pour retenir un jeune.

### Pour les institutions

- Raccrochage scolaire et social.
- Maintien du jeune dans un parcours aménagé mais ordinaire.
- Maillage des intervenants, travail en liens, en relais mettant en place un « filet » de veille autour du jeune en difficulté.
- Réponse à la pression enseignants / direction des établissements scolaires / services sociaux pour des élèves posant problème.
- Evolution des pratiques, des regards, des prises en charge des jeunes en difficulté par les partenaires.

## Difficultés rencontrées

### Pour l'équipe du DR

- « Morcellement » de la prise en charge.
- Pas d'effet de groupe, dynamique difficile à trouver.
- Mise en place d'un enseignement entièrement individualisé pouvant prendre des formes répétitives...
- Difficulté d'existence du DR en terme de projets « à vivre ensemble ».
- Risque d'enfermement dans des relations duelles.

### Pour les établissements d'origine

- Cohésion de l'emploi du temps du jeune et cohérence de la prise en charge.
- Traitement particulier : un ton juste est à trouver.
- Scrupules quant à la suppression de certains cours.

## Prise de tête...

L'accueil partagé c'est... comment faire du « neuf » avec ce qui existe déjà ? Comment, à l'aide de petits points « main », raccommoier en accommodant ?

Tout d'abord, il nous a semblé pertinent de ne pas instaurer une rupture avec l'établissement d'origine, dans le cas où le jeune est partiellement déscolarisé.

Maintenir, coûte que coûte, un lien physique avec l'établissement, par la présence du jeune sur une partie des cours de sa classe, permet de poser un parcours encore dans la norme, de garder le fil, si ténu soit-il, d'une scolarité ordinaire ;

### *C'est vraiment difficile, et pour tout le monde...*

Pour que cet accueil fonctionne, bon an mal an, il faut que tous les partenaires se persuadent qu'un changement peut s'opérer, que le problème du jeune avec l'école n'est pas qu'une affaire de « spécialistes » !

Il est vrai qu'il faut posséder de bonnes ressources d'optimisme et de l'obstination...

Les équipes pédagogiques sont généralement réticentes devant une proposition d'accueil partagé : le vécu est souvent lourd et négatif, le souhait de mise à l'écart prédomine, avec le sentiment d'avoir déjà beaucoup donné et tout essayé...

Lorsque ce type d'accueil s'obtient à l'arraché, il ne porte pas de fruits...

Le dialogue ne s'établit pas : le relationnel se maintient dans une opposition. Le jeune éprouve le sentiment d'être indésirable, et toute remarque qui peut lui être faite (concernant un retard ou un travail non fait... ) est considérée comme une marque d'hostilité à son égard.

Dans un cas extrême, où aucun changement positif n'a pu être constaté dans l'établissement d'origine, la conviction de l'équipe pédagogique que cette jeune n'avait plus rien à faire dans l'établissement a été renforcée, et l'équipe du DR s'est trouvée en situation d'opposition, au lieu d'être un point d'appui. Le bilan de l'année est signifié dans un bulletin trimestriel totalement négatif dont la conclusion est : « Passage en 3<sup>ème</sup> impossible...ne pourra être reprise dans l'établissement étant donné son comportement. »

La voilà déscolarisée...

### *Si personne ne pense qu'il est à même de changer, comment un jeune peut-il amorcer un changement ?*

Cette jeune n'a pas posé de problème dans le dispositif, ni au cours de son stage en entreprise, ni lors de la classe de mer organisée en juin. Précisons que les préconisations d'aménagement de l'emploi du temps émises par le DR n'avaient pas été retenues, par conséquent elle n'avait pas tous les cours dans une même

discipline, ce qui lui imposait de rattraper les heures perdues, en recopiant les cours donnés en son absence...

*A vrai dire...*

Il faut rester réaliste, le problème de fond du jeune ne peut être réglé par un passage en DR. On peut tout juste oser espérer que cette étape le mettra dans une dynamique différente, plus constructive, que ce temps où tous auront eu à cœur de remarquer ses efforts, si minces soient-ils, s'imprimera dans sa mémoire comme une base de ressource.

Le bilan de l'accueil partagé est positif, les difficultés rencontrées sont aplanies par la qualité de la concertation, et la dynamique mises en place.

Un constat émerge : ce type de prise en charge peut être réussi si, dans le cocktail, tous les ingrédients sont présents ...

- **Bienveillance** à l'égard du jeune qui amorce un désir de changement.
- **Mobilisation** de l'entourage qui **optimise** et **étaye** les efforts du jeune et de l'équipe pédagogique.
- **Compréhension et patience** de la communauté scolaire dans le temps d'adaptation où les doutes, les rechutes, les renoncements, les questionnements sont de mises.
- **Instauration d'un cadre « souple-dur »**  
Ouvert au dialogue mais ferme devant l'inacceptable,  
privilégiant la discussion au rapport de force,  
bannissant l'humiliation dans les pratiques éducatives,  
reconnaissant l'état de souffrance du jeune à la dérive.

*Avec un zeste...*

« ...d'humour, cette mise à distance de la douleur... » Boris Cyrulnik

#### 4. La démarche pédagogique

##### D'entrée de jeu, l'entrée du « je »

Toute journée commence ainsi : on prend le temps de se dire « Bonjour ! », de se serrer la main, de demander « Comment vas-tu ? », cela marque que l'on se porte de l'attention, qu'on connaît l'existence de l'autre, qu'on l'accueille, quelle que soit son histoire...

Les premiers temps, c'est dur pour certains, ils n'ont pas l'habitude d'être interpellés ainsi, dans un groupe classe, on peut se cacher, entrer en cours en baissant la tête, parfois même dissimulé par la visière de la casquette... Là, c'est le face à face, avec le regard, direct, qui s'impose, et le sourire chaleureux.

C'est la première épreuve...

Au bout de quelque temps l'habitude s'installe, même si regarder l'autre en face reste toujours un exercice difficile.

Le jeune sait que nous connaissons une grande partie de son histoire, et qu'elle ne nous effraie pas puisqu'on l'a invité à venir...

Le relationnel démarre sur des bases claires, il n'a pas à tricher, à se composer un personnage. Le questionnement s'installe :

« Et maintenant, comment fait-on pour que ça avance ? Peut-on t'accompagner ? Qu'attendrais-tu des autres ? »

Les réponses, bien sûr se construisent au fil de l'accueil. Il faut laisser du temps au temps...

Lorsque la confiance en l'autre est posée, un réel travail peut démarrer.

**Il ne faut pas toujours agir, mais veiller, apporter un regard, une parole, une vigilance qui revalorisent le jeune.**

## Apprendre

### 1. Evaluations à l'accueil

Des évaluations en français et maths sont effectuées à l'entrée dans le dispositif. Les résultats confortent le jeune qui peut constater qu'il a acquis certaines notions ; un tableau récapitulatif permet de visualiser les points acquis, les acquisitions en cours, les notions à reprendre : sur un plan scolaire la problématique du jeune est lisible.

Des objectifs de progression sont ensuite définis afin de redécouvrir les savoirs-clés, construire des outils cognitifs.

Ces évaluations sont les mêmes pour tous, elles sont élaborées à partir d'exercices extraits des évaluations nationales 6<sup>e</sup> et d'exercices composés d'après des manuels 6<sup>e</sup>\5<sup>e</sup>.

Pour beaucoup, les évaluations laissent apparaître un important déficit de performances dans la maîtrise des savoirs de base.

### 2. Remédiations - objectifs : rattrapage, valorisation.

Le travail au quotidien se pratique essentiellement sur ordinateur, avec le recours à des logiciels interactifs : à l'arrivée en classe, après le temps d'accueil, chaque jeune consulte ses résultats d'évaluations et définit un programme de travail qu'il me soumet. On en discute, on se met d'accord. C'est, par exemple : « Je fais des maths, ADI 6<sup>ème</sup>, je finis le chapitre sur les nombres, ensuite je fais français 5<sup>ème</sup>, je continue la conjugaison, après la récré, je reprends le programme de lecture avec Lirebel, pour finir, j'écris pour le dossier « MOI ».

Ce travail en autonomie doit être constamment accompagné, et il est nécessaire de faire avec les jeunes une partie des exercices demandés pour lancer l'activité, stimuler l'effort et éviter le renoncement à la première difficulté. Pour cela, il est indispensable qu'il y ait un adulte disponible pour s'occuper individuellement d'un élève, que ce soit le professeur ou l'aide-éducateur.

Ce travail, fait en collaboration, permet d'établir une connivence, chercher avec les élèves donne à voir ses propres doutes, met en évidence le tâtonnement, une logique de recherche.

*« Apprendre, ce n'est pas d'abord mémoriser, engranger des informations, mais plutôt restructurer son système de compréhension du monde. » P Perrenoud*

Cette façon de faire permet un compromis entre le désir d'être seul ... et le souhait d'être entouré !

Une forme de compagnonnage se met en place, où les ressources sont mutualisées, où chaque jeune prend progressivement conscience de ses potentialités.

Le travail sur table est pratiqué également, avec des fichiers auto-correctifs, comme « Réussir en maths », ou « Calé ». Ce sont ces fiches qui servent aussi de base pour le travail de maison, introduit avec succès cette année, qui vise le retour à une posture d'élève (J'arrive en classe avec mes affaires pour travailler, j'en repars avec mon classeur contenant un travail à faire en autonomie à la maison ou au foyer...).

Ce type de travail sollicite l'élève dans sa zone de développement proche, toute difficulté doit être surmontable.

Chaque série d'exercices en classe donne lieu à une notation : ce travail ayant été accompagné, les résultats sont généralement plutôt bons... L'élève comptabilise ses notes, et nous émettons un relevé mensuel, adressé aux familles et aux établissements d'origine, faisant apparaître les niveaux sur lesquels ont été pratiqués les exercices effectués. Nous rédigeons également des bilans de comportement.

Les jeunes sont tous très attentifs à leurs notes, pour la plupart d'entre eux, ce sont les seuls résultats chiffrés qu'ils aient... même s'ils sont en accueil partagé, il est rare que leur travail soit noté dans leur établissement (souvent, il n'y a pas de bulletin trimestriel d'émis... ce sont, oserait-on dire... des présents-absents !).

### *Projet culturel au service d'une réussite scolaire, personnelle, relationnelle et sociale*

Les sorties d'école que nous organisons permettent l'ouverture sur l'environnement proche, qu'il soit social, culturel ou sportif, nous pouvons ainsi penser ensemble socialisation et acquisition de savoirs.

Cette année, sous la houlette de Martine Buffon, stagiaire, des rencontres ont été organisées :

- Au Planning Familial, dans une petite structure CMS. Nous avons accompagné le groupe de filles, puis l'avons laissé en compagnie de l'infirmière chargée de l'accueil. Les échanges, auxquels nous n'avons pas assisté, ont été riches et animés !
- A l'association EPAL , pour un travail sur l'image de soi, avec une personne qui a

répondu à leur questionnement sur l'esthétique, sur la façon de se présenter, de parler aux autres... Là non plus nous n'avons pas assisté à la séance, avec le désir que les jeunes puissent évoquer librement leurs états d'âmes...

Avec un peu plus de temps devant nous, d'autres rencontres auraient pu être organisées, mais c'est un peu difficile puisqu'il faut les penser aussi en termes de financement et conventionnement...

### Des stratégies de restauration

Les élèves, âgés de 13 à 16 ans, accueillis dans le Dispositif Relais sont, pour beaucoup d'entre eux, loin des clichés de jeunes déscolarisés que nous imposent les médias : « délinquants, asociaux, sauvageons, casseurs... » Certes, ces comportements-là prolifèrent bel et bien ! mais ils ne sont l'apanage que d'une partie de cette population « hors l'école ».

Les jeunes que nous recevons ont le point commun d'être en grande détresse, et leur souffrance, exprimée ou larvée les entraîne à des comportements hors normes scolaires ou sociales. Ils ont pu subir des violences familiales comme M... , plonger dans la dépression comme J...ou E ..., être en grand échec scolaire comme M... ou A..., être emmurés dans un profond chagrin emprisonnant l'affectif comme P...ou M...

Souvent ces souffrances fermentent et envahissent tout leur être, le cadre scolaire est alors impuissant à endiguer cette détresse ou cette révolte ; les exigences (légitimes) de l'école génèrent en eux un sentiment d'incompréhension, puis de refus, puis d'exclusion. La violence dans les relations est à même de s'installer. C'est là qu'il faut être vigilant, car la violence d'un jeune éveille notre propre violence...

#### Que faire ?

D'abord repérer cette détresse, puis la canaliser par l'écoute, ferme mais bienveillante. Il faut aussi pouvoir prendre de la distance, différer une explication qui ne peut que mal tourner si les protagonistes sont trop exaltés...

Un accueil dans le DR amène rapidement un apaisement.

Les activités culturelles qui pourront être organisées sont un maillon essentiel d'une stratégie de restauration, en agissant sur l'émotif : éveiller la curiosité, susciter l'étonnement, provoquer l'intérêt, mobiliser l'énergie, concentrer les efforts, développer l'attention, générer la complicité, la camaraderie, appeler le désir de s'exprimer, retrouver le plaisir de rire en commun.

Alors le contact s'établit, et un tournant vers l'école peut s'amorcer. La représentation « récréative » de ces actions, relevant de la perception des jeunes eux-mêmes (et/ou d'adultes peu informés) s'efface devant les (ré)apprentissages qu'elles génèrent.

## Actions menées cette année grâce au financement du Contrat de Ville et de la PJJ

### Cinéma :

Les sorties ont été moins nombreuses cette année, en raison du plus grand nombre d'élèves à se trouver en accueil partagé. Les contraintes d'emploi du temps des jeunes étaient conséquentes.

Ces jeunes vont très peu au cinéma (c'est cher) cette démarche ne relève pas de leur univers culturel.

Nous avons conservé le mode de fonctionnement de l'an dernier, à savoir : les films sont choisis en concertation avec les élèves, après des lectures comparatives de présentations ou de critiques extraites de la presse : Télégramme, Ouest France, Télérama.

Le contrat posé avec les jeunes est qu'ils s'engagent à rester jusqu'à la fin de la séance, même s'ils n'apprécient pas le film, pour qu'on en reparle en classe. Chaque séance donne lieu à une confrontation d'opinions, chaque point de vue est ensuite précisé à l'écrit. Chacun évoque à l'oral puis à l'écrit la scène ou l'image qu'il garde en mémoire. Collectivement, nous reprenons la trame de l'histoire et rédigeons une présentation des personnages principaux.

Pour finir, chacun attribue une note au film.

Au cours de ce travail, l'activité d'expression et l'acte d'écrire ont pris du sens.

### Escale Arbre

Grimper dans les arbres, passer d'un arbre à l'autre, se hisser jusqu'aux plus hautes branches cela avec des techniques et du matériel d'escalade, voilà qui a comblé le désir de sensations fortes. C'est systématique : quand on demande aux jeunes : « quelle est l'activité que vous auriez plaisir à faire ? », la réponse fuse : « Sauter à l'élastique ! ». Le dire, c'est facile, le mettre en œuvre, c'est autre chose : plus d'un a pâli au moment de sauter dans le vide d'une plate-forme installée à 15 m de haut dans le faîte d'un hêtre...

Les sensations, oui, mais pas le risque :

- vérification du matériel d'escalade avec les moniteurs de l'association.
- écoute attentive des consignes, resserrage de harnais
- apprentissage des règles de sécurité inhérentes à l'activité : assurer un camarade, rester vigilant, reproduire les gestes montrés...

Cette initiation a remporté l'adhésion immédiate des jeunes présents, et nous avons pu mesurer leur capacité d'écouter, de reproduire, de se concentrer, d'être attentif aux autres, d'avoir une attitude responsable. Elle a aussi mis en évidence le postulat de respect de la nature. Beaucoup d'études périphériques peuvent être générées par cette action.

## « Les arbres ont de la lenteur à donner. »

Alexandre Hollan

### Char à voile/ voile

Ces activités ont été menées sous la responsabilité de la PJJ, de décembre à mars pour le char à voile, de janvier à juin pour la voile, au Centre Nautique Municipal, avec l'encadrement de Antoine MESSIALE, en formation STAPS. Les jeunes ont navigué sur un Sprinto. J..., V... et M... se sont bien investis dans cette activité, sans défaillance...

### Classe de mer à L'ENV à Quiberon

Du 3 au 8 juin, 6 élèves du DR ont été accueillis à l'école nationale de voile, sous la conduite de Pascale Bouton, Permanente du centre. Ce projet, mis sur pied par Martine Buffon, stagiaire, a obtenu l'adhésion des jeunes participants. A noter que 3 élèves sollicités se sont désistés à la dernière minute, la perspective d'un *déracinement* leur paraissant insurmontable...

La pratique de la voile, du char à voile, la découverte du cerf-volant tracté étaient au programme. Un atelier d'écriture et une initiation à la calligraphie ont été proposés en soirée, ainsi que des séances de musculation.

Pour la dernière journée, le mauvais temps empêchant le départ à la voile, nous avons été accueillis au centre de Thalassothérapie, où nous nous sommes baignés dans le bassin d'eau salée avec les curistes... nos élèves se sont très bien tenus bien que certains curistes aient eu des réflexions très déplacées à leur égard... Ce séjour s'est déroulé dans un bon climat relationnel, et rares ont été les rappels à l'ordre. Cette expérience de groupe, avec une vie en commun sur 4 jours a été enrichissante pour tous.

### Atelier d'écriture, le 7 juin,

*Poisson ou pas ?*

*J'ai acheté*

*Un aquarium congelé*

*Avec de la lumière en papier*

*Un bateau pané*

*Et des algues triées*

*La mousse et le soleil avaient un reflet de vague pliée*

*J'ai mis des poissons évadés*

*Du sable enrobé*

*Le fond de l'aquarium ressemblait à une plage.*

*S...*

## 5. LA PROMO 2001

### *Les « anciens » en suivi de scolarité*

Deux élèves suivis dans le Dispositif en 1999-2000 sont retournés au collège ; P... en 5<sup>ème</sup>, B... en 4<sup>ème</sup>.

Pour P..., le retour a été préparé avec le collège qui l'avait accueilli au moment de son admission en foyer éducatif au mois de mai 2000, avec possibilité de revenir sur le Dispositif Relais, à raison d'une ou deux demi-journées.

Concernant B..., l'établissement le plus proche de son domicile acceptait de l'accueillir en classe de 4<sup>ème</sup> à la rentrée et se serait engagé sur un suivi de scolarité dès le mois de septembre, si B... et sa mère avaient accepté cette proposition.

#### P...      Entrée le 07 février 2000

La rentrée s'est très mal passée ; P... sèche les cours, fugue du foyer dans lequel il est placé avec deux autres jeunes également placés et scolarisés dans le même établissement. P... est considéré comme le meneur du groupe.

Le 26 septembre, on note seulement trois demi-journées de présence au collège. Son attitude a beaucoup changé, il apparaît en révolte, se démarque par son apparence, son vocabulaire et ses propos injurieux. Il part en fugue le 21 septembre.

Le 29 septembre, une rencontre est organisée au sein du collège en présence du jeune, d'un éducateur du foyer, du Principal et du CPE du collège, ainsi que de l'équipe du Dispositif Relais.

Les difficultés de P... sont étroitement liées à sa situation familiale et au regard que peut porter son père sur lui. Il est donc convenu qu'il reprendra les cours dès que possible, avec accueil sur le Dispositif Relais le jeudi toute la journée, et un emploi du temps aménagé (il n'assiste pas aux cours d'anglais).

Le 20 octobre, le Juge des Enfants ordonne la mainlevée du placement et accepte le retour de P... au domicile de son père, avec mesure éducative au SEMO.

Le collège constate le changement radical de P... sur tous les plans : il est plus ouvert, moins agressif. Tout au long de l'année, le comportement de P... sera « *en dents de scie* », mais le collège parviendra toujours à le « *cadrer* ».

Des mises au point régulières sont faites avec l'établissement, qui demandera, à chaque fin de contrat d'accueil partagé, que P... soit accueilli jusqu'aux vacances scolaires suivantes.

Par la suite les relations du père et du fils se dégradent, entraînant des passages à l'acte de la part de P... tant dans le cadre scolaire, qu'à l'extérieur. Le collège continue à répondre à la problématique du jeune et, malgré des exclusions provisoires, maintient le dialogue. Il est envisagé que le jeune soit orienté en 4ème techno., et qu'il soit placé en famille d'accueil dans le sud-finistère.

Début juin, suite à une altercation grave avec un professeur, P... est exclu du collège.

Le 19 juin, le Juge refuse le placement en famille d'accueil face à la problématique du jeune et ordonne un séjour de rupture de six mois, reconductible.

P... doit partir début août sur un voilier avec un éducateur. Cette mise à distance et cette rupture avec son entourage devant lui permettre de se reconstruire.

Le collège a cependant demandé à le revoir pour faire le bilan de l'année et ne pas rester sur une rupture, qui nierait le travail effectué par les uns et les autres.

Le DR n'a pas été associé à cette dernière rencontre.

### B... Entrée le 10 avril 2000

Le 20 septembre, le Principal du collège nous informe que B... s'est déjà fait remarquer par son insolence et les problèmes de tabac. Nous proposons que B... revienne sur le Dispositif Relais tous les quinze jours pour travailler en priorité sur le comportement.

La mère de B... n'est pas favorable à cette proposition car elle veut que son fils ait une scolarité « normale ».

Le 02 octobre, le Principal après un entretien avec B... et sa mère, nous demande d'accueillir le jeune une demi-journée par semaine avec comme objectifs :

- De travailler les matières scolaires dans lesquelles il est en difficulté (maths et anglais). Il bénéficiera de plus d'un soutien en maths au collège.
- De reprendre avec lui ses problèmes de comportement.

Le 21 novembre, dérapage important de B... qui se montre irrespectueux envers un surveillant et insulte un professeur.

La mère de B... nous apprend que son fils est stressé et très angoissé, et que ses dérapages coïncident avec une reprise de contact avec son père, qui souffrirait de graves troubles de la personnalité. B... a des attentes vis-à-vis de son père, auxquelles celui-ci ne peut répondre.

Malgré un certain nombre d'incidents pour lesquels B... reconnaît cependant ses torts, l'objectif du collège est de le conduire jusqu'en fin de troisième. Il est cependant en grande difficulté scolaire.

Par l'intermédiaire du Principal, des contacts ont été pris avec le Lycée Professionnel de P. . Sa mère nous apprend le 19 décembre que B... est admis à compter du 08 janvier 2001 en CAP menuiserie.

## *Les nouveaux inscrits*

K...

né en septembre 1985

Entrée : octobre 2000

Absentéisme signalé dès mars 2000, alors qu'il est scolarisé en 4ème techno..

K... est placé au foyer de l'Enfance par mesure de protection depuis juillet 2000. Il n'effectue pas sa rentrée scolaire, mais se montre intéressé par la voie professionnelle. Dans le cadre de son placement, il effectue un stage en boulangerie qui se passe très bien.

Le relais est pris par le Dispositif Relais avec alternance : Dispositif Relais / Stages en boulangerie. K... est en stage les trois premiers jours de la semaine et dans le Dispositif Relais les jeudi et vendredi : il passe ainsi les week-end à Brest, tantôt chez son père, tantôt chez sa mère.

L'employeur est très satisfait de K... et lui-même apprécie l'ambiance sympathique de la boulangerie. Les temps passés sur le Dispositif Relais se

déroulent sans problèmes. Malgré son air et son ton bougon, K... suit les conseils qui lui sont donnés et se montre très assidu.

En décembre, surprise générale : K... a volé de l'argent dans la caisse du patron. Celui-ci est cependant prêt à le reprendre. En concertation avec les éducateurs du foyer, nous convenons qu'il ne serait pas judicieux de retourner dans la même boulangerie, mais qu'il serait nécessaire que K... *répare* d'une manière ou d'une autre. Il a rendu l'argent et nous lui demandons de s'excuser auprès de l'employeur. Une plainte a été déposée, une rencontre avec le Juge est prévue le 17 janvier.

Le 15 décembre, rencontre avec son éducatrice pour envisager la poursuite de la scolarité. Le stage est suspendu, K... sera présent trois jours sur le Dispositif Relais. Comment envisager un autre stage, quelle garantie avoir ? A quoi peut-il s'engager ? K... reconnaît les faits, mais ne se sent pas prêt à faire des excuses. Il admet cependant que cela puisse être important pour l'employeur et pour lui-même.

D'autres incidents survenus pendant les week-ends vont amener le Juge pour Enfants à proposer un séjour de rupture à Toulon à partir du 2 avril. K... aura cependant refait un stage en boulangerie de quinze jours au mois de mars, pour lequel il aura donné toute satisfaction.

V...

né en mai 1985

Entrée : novembre 2000

Elève absentéiste de sa classe de 4ème techno. depuis septembre 2000. Le garçon est déterminé dans un choix professionnel : la mécanique automobile par l'apprentissage. Il a déjà effectué trois stages.

En mars, après avoir effectué deux stages et effectué multiples recherches en vue d'un contrat d'apprentissage, sans succès, V... se décourage et s'investit moins dans la scolarité, au profit des activités initiées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En avril, il est accepté sur un nouveau stage de 2 semaines dans un garage, mais il arrêtera au bout d'une semaine .

Après ses 16 ans, il a été convenu avec son éducateur que V... serait suivi sur le Dispositif Relais uniquement sur des temps de stage, l'objectif étant toujours de trouver un maître d'apprentissage.

Les difficultés à trouver un contrat dans ce type de formation ont amené le jeune à modifier son projet : il attend une réponse pour une formation de barman à Saint-Brieuc.

M...

né en avril 1985

Entrée : février 2001

M... a fait sa rentrée scolaire en 1<sup>ère</sup> année CAP menuiserie dans un établissement privé, dont il a été exclu pour des problèmes de violence.

Il est placé en famille d'accueil à Brest et accueilli sur le Dispositif Relais à raison de trois demi-journées, avec travail sur son projet professionnel en boulangerie.

Le jeune a effectué deux stages. Un bilan est effectué avec sa référente éducative, nous convenons qu'à partir de ses 16 ans, fin avril, M... sera suivi uniquement sur des stages en entreprise. Parallèlement, un dossier CDES est constitué. En juin, la commission propose une admission en IME.

M...

née en avril 1986

Entrée : novembre 2000

La scolarité en collège a été difficile et perturbée par des difficultés familiales et psychologiques graves, qui ont nécessité une hospitalisation.

En mars 2000, l'absentéisme est signalé.

En septembre, M... est inscrite en 4<sup>ème</sup> dans un établissement privé. La jeune se dit motivée par sa scolarité, mais sa fragilité, ressentie par sa mère, nous amène en accord avec la directrice du collège, à proposer un accueil d'une demi-journée par semaine. Elle suivra tous les cours dans sa classe d'origine, sauf l'EPS.

Les difficultés familiales toujours présentes ont des incidences sur sa scolarité. Le lien est toujours maintenu avec M... et grâce aux contacts réguliers avec l'établissement, la scolarité peut être préservée.

En mai, M... décroche progressivement, il est alors proposé qu'elle soit accueillie deux demi-journées sur le Dispositif Relais. Parallèlement, des démarches vers une Maison Familiale et Rurale sont effectuées par sa mère.

Nous proposons à M... de participer à la classe de mer à Quiberon pour l'éloigner temporairement de ses difficultés familiales. Tout d'abord volontaire, deux semaines avant le départ, elle revient sur sa décision.

M... sait qu'elle est acceptée en Maison Familiale et Rurale à la rentrée prochaine. Dès lors, elle ne s'investit plus, ni dans sa scolarité, ni dans le Dispositif Relais.

S...

née en décembre 1985

Entrée : novembre 2000

En juin, S... est exclue de son collège pour faits de violence. En septembre, elle est inscrite administrativement sur ordre de l'Inspection Académique, en 4<sup>ème</sup> techno en lycée professionnel.

En octobre, elle n'est toujours pas scolarisée, non pas de son fait, mais par refus du lycée professionnel.

En novembre, nous trouvons un accord sur un temps partagé : 4<sup>ème</sup> techno / Dispositif Relais avec aménagement de l'emploi du temps sur le lycée.

En janvier, à notre demande, un premier point est fait avec le Proviseur, le professeur « tuteur » ne s'étant pas manifesté. Le bilan est positif de part et d'autre, aucun absentéisme, ni problème de comportement n'est signalé. L'accueil en DR est maintenu sous la même forme. Par la suite, nous sollicitons d'autres rencontres qui, pour différentes raisons, ont été ajournées. Nous n'avons jamais été en contact avec le professeur proposé comme *tuteur* de cette jeune.

En mai, nous prenons l'initiative de constituer un dossier d'orientation en CAP à nouvelles modalités pédagogiques, la situation particulière de S... n'ayant pas été soulevée lors du conseil de classe. Sa candidature pour une formation *Employé commerce multi- spécialités* est retenue pour la rentrée prochaine.

J...

né en octobre 1985

Entrée : janvier 2001

Depuis son entrée en collège, J... a été exclu tous les ans de son établissement. Déscolarisé de la Maison Familiale et Rurale au troisième trimestre 2000, il est inscrit en 4<sup>ème</sup> dans un collège public de Brest à la rentrée de septembre. Il est absent de son collège depuis le 28 mars 2000, malgré les aménagements proposés par l'équipe enseignante.

J... n'a aucune motivation, ne paraît intéressé par rien et traverse une phase dépressive. Il accepte cependant de venir sur le Dispositif Relais : l'accueil est fixé au 22 janvier 2001, sans retour dans le collège d'origine, mais avec un projet de stages en entreprise.

Malgré des retards, J... parvient à respecter les engagements pris ; il est présent... mais toujours aussi peu motivé.

Par le biais des activités sportives proposées, dans lesquelles il est valorisé, il retrouve progressivement un certain dynamisme. La mise en stage sera difficile à réaliser, mais cette expérience se révélera très positive.

Il participe à la classe de mer à Quiberon en juin et se montre très dynamique et volontaire. L'enthousiasme cependant retombe lorsque sont évoqués ses projets pour la rentrée.

Un bilan est effectué en présence de sa mère et de son éducatrice : l'évolution est très positive et devrait désormais se concrétiser par la recherche d'un contrat d'apprentissage.

Le 02 juillet, son éducatrice nous apprend que J... a trouvé un apprentissage de service en salle dans un restaurant de Brest.

L... née en décembre 1985 Entrée : janvier 2001

L... a quitté son collège pour être réorientée en 4<sup>ème</sup> techno en lycée professionnel.

Un refus de se plier au cadre scolaire amène la demande de prise en charge : retards fréquents, perturbation des cours, désintérêt scolaire, rapports très conflictuels de la jeune et de ses parents avec la direction du lycée professionnel.

L... est accueillie trois demi-journées par semaine et son emploi du temps aménagé au lycée professionnel. Les relations avec l'établissement d'origine ont toujours été difficiles, l'objectif premier semblant être de *se dégager* de cette élève et non pas de construire véritablement un parcours individuel qui réponde à sa situation particulière. Les décisions ou sanctions prises à son égard, nous ont toujours été communiquées par la famille et non par l'établissement comme le nécessite ce type d'accueil partagé.

Aucun projet d'orientation n'a été travaillé avec la jeune à partir de son établissement. A notre initiative, un dossier d'admission en 3<sup>ème</sup> d'insertion a été constitué, mais sa candidature n'a pas été retenue. Elle s'est inscrite à l'IFAC, mais à ce jour elle n'a pas de maître d'apprentissage. Contact est pris avec la MGI, L... ne voulant pas retourner en septembre dans le LP dans lequel elle est malgré tout toujours inscrite.

A... née en juillet 1986 Entrée : février 2001

A... est scolarisée en classe de 5<sup>ème</sup> en collège. Au premier trimestre, un constat de désintérêt scolaire, des absences fréquentes, amènent une prise en charge par le Dispositif Relais sur trois demi-journées avec des cours maintenus sur le collège (dessin et histoire - géographie).

En mars, une demande d'orientation en IRP est transmise à la CDES par le collège d'origine. Au collège, A... suit les cours sur lesquels elle s'est engagée ; dans le Dispositif Relais c'est une élève discrète qui ne fait preuve d'aucune agressivité. Elle participe à la classe de mer à Quiberon où elle surprend par son tempérament volontaire et sa rapidité de compréhension, face à des enseignements nouveaux nécessitant une certaine attention.

A... ne veut pas retourner au collège ; elle souhaite faire un pré-apprentissage. Elle a effectué un stage en vente, en boulangerie, pour lequel elle a donné toute satisfaction.

L'admission en CFA est peu probable (19<sup>ème</sup> sur liste d'attente). La CDES a proposé une orientation en EREA, mais A... est sur liste d'attente, le retour au collège est donc la seule possibilité.

Le Principal, informé de la situation, affirme que la jeune ne sera pas reprise dans son établissement et que la famille doit se rapprocher du collège de leur secteur !! Nous avons pris contact avec une Maison Familiale et Rurale qui accepte d'accueillir A... en 4<sup>ème</sup> techno.

Y...

né en août 1985

Entrée : mars 2001

En septembre, Y... est inscrit en 4<sup>ème</sup> Techno en lycée professionnel. Il n'est plus scolarisé depuis le 14 décembre 2000, pour des faits de violence. Lorsque nous le rencontrons avec sa mère le 23 février, il sort d'une hospitalisation de quinze jours.

Aucun conseil de discipline ne s'est tenu. Il a simplement été demandé à la mère de le garder à la maison...

Le lycée professionnel accepte la mise en place d'une alternance de cours en atelier (en couverture) le lundi dans une seconde professionnelle, et trois demi-journées dans le Dispositif Relais.

Y... devait démarrer les cours en atelier au mois d'avril, mais des circonstances particulières (jours fériés, ponts, blessure du jeune) n'ont pas permis que cela se mette en place.

Y... est cependant déterminé à entrer en apprentissage, il s'inscrit au CFA. Il ne trouve pas de maître d'apprentissage en couverture, mais en juin le CFA informe sa famille qu'une entreprise de peinture recherche un apprenti. Y... se montre intéressé par cette proposition. Le 19 juin, nous l'accompagnons à Quimper avec sa mère pour régler les formalités d'inscription. Le 22 juin, l'entreprise confirme son admission comme apprenti peintre.

S... né en octobre 1987

Entrée : avril 2001

S... a fait sa rentrée scolaire en classe de 4<sup>ème</sup>. Suite à un incident dans le collège en janvier, il refuse de réintégrer l'établissement par crainte du regard des autres.

Il traverse une période dépressive : son rythme de vie est perturbé, il communique peu avec les adultes. Le jeune est demandeur de soutien en maths et en anglais, pour pouvoir refaire une 4<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Nous convenons que les cours d'EPS soient maintenus dans son collège et qu'il soit accueilli trois demi-journées sur le Dispositif Relais.

S... s'est peu investi : il a été très souvent absent et *choisit* sa scolarité. Il n'a jamais participé aux activités extérieures proposées, se montrant de prime abord volontaire, mais incapable d'exprimer véritablement un désir.

S... est très mal à l'aise en relation individuelle, il ne parvient pas à s'exprimer de façon compréhensible et fuit le regard des adultes. Cet état de fait est allé en s'accroissant. A l'inverse, en cours d'EPS dans son collège, il a été très bien accepté et s'est vite intégré. Il s'est montré actif et assidu.

A la rentrée prochaine, il redouble sa classe de 4<sup>ème</sup> dans le même collège ; nous avons refusé la proposition qu'il avait faite par l'intermédiaire de sa mère, de revenir une journée dans le Dispositif Relais. S... ne s'est absolument pas appuyé sur le Dispositif pour réaliser ses objectifs. Nous lui laissons la possibilité de reprendre contact après la rentrée si cela s'avère nécessaire, en retravaillant avec lui les objectifs du suivi par le Dispositif Relais et en fixant des contrats délimités dans le temps.

M... né en janvier 1986

Entrée : avril 2001

Suite au décès de ses parents et à la rupture avec sa famille d'accueil, M... a été placé en foyer à la rentrée et inscrit dans l'établissement le plus proche. Il accepte difficilement les cadres et les règles. Il est hospitalisé suite à des faits de violence dans le collège au mois de décembre.

Le directeur du foyer, la Principale du collège et le médecin de l'hôpital se concertent pour lui proposer une scolarité adaptée. Le collège accepte son retour sur les cours de musique et de sport, et sollicite le Dispositif Relais pour que soit mis en place un accueil partagé.

Le 27 mars, nous rencontrons le médecin qui met l'accent sur l'intérêt d'une reprise de scolarité pour ce jeune qui est hospitalisé depuis trois mois (avec retour le week-end au foyer) et qui a besoin de vérifier ses capacités à reprendre une vie de collégien de 15 ans.

M... est accueilli dans le Dispositif Relais le 24 avril. Il se montre très agréable, très poli et respecte scrupuleusement toutes les consignes. Il est volontaire pour toutes les activités sans jamais poser de problème de comportement.

Il participe à la classe de mer à Quiberon et fait preuve de curiosité et d'intérêt pour tout ce qui lui est proposé. En réunion de synthèse le 15 juin avec l'hôpital, le foyer, le collège et le Dispositif Relais, le bilan est positif.

Le retour au collège, malgré les réticences des professeurs s'est bien passé. M... est un élève agréable en musique, il a cependant plus de difficultés à respecter les consignes en EPS.

M... est intéressé par une orientation professionnelle. Il est inscrit à l'IFAC en pré-apprentissage en boulangerie-pâtisserie ; il recherche un maître de stage.

E... né en janvier 1986 Entrée : mai 2001

Scolarisé en classe de 4<sup>ème</sup> dans un collège privé, E... en a été exclu sans conseil de discipline, suite à des faits de violence au mois de septembre. Le garçon a ensuite été hospitalisé.

L'établissement, en octobre, a refusé de le réintégrer. La famille n'a trouvé aucun collège privé acceptant son inscription.

Un dossier d'entrée au Dispositif Relais est effectué à la demande de l'assistante sociale de l'hôpital. Lors de la première rencontre le 02 mars, E... n'est plus suivi qu'en consultation à l'hôpital, et se montre très désireux de reprendre une scolarité.

L'admission au Dispositif Relais ne peut se faire sans un établissement de référence, mais l'établissement d'origine refuse une scolarité partagée avec le Dispositif Relais. Le dossier est alors retourné à l'Inspection Académique.

En mai, un lycée professionnel privé accepte de l'inscrire en 4<sup>ème</sup> techno, en accueil partagé.

E... aura été déscolarisé huit mois.

Il est demandeur d'une scolarité en alternance. Sa mère l'a inscrit en CFA à l'IFAC : son dossier a été retenu, il recherche un maître de stage en mécanique.

S... née en novembre 1985 Entrée : décembre 2000

Déscolarisée au troisième trimestre de l'année 1999-2000, S... est inscrite en classe de 4<sup>ème</sup> en collège, mais ne fait pas la rentrée scolaire.

En novembre, un accueil de trois demi-journées sur le Dispositif Relais est proposé avec le projet d'un retour partiel et progressif sur certains cours de sa classe au mois de février.

En mars, constat d'échec : absentéisme complet dans sa classe et nombreuses absences en Dispositif Relais. S... ne parvient pas à se mettre en dynamique. En mai, l'absentéisme est de plus en plus important, nous n'avons aucun répondant de la famille, malgré nos très nombreuses sollicitations et l'intervention de l'éducatrice intervenant dans le cadre d'une mesure judiciaire.

Son peu de motivation, ses difficultés à s'appuyer sur d'autres adultes, nous amènent à envisager un arrêt de l'accueil sur le Dispositif Relais. Son attitude, son absence de projet, lui sont parallèlement reprochés par le Juge des Enfants.

Fin mai, S... commence à réagir ; elle est beaucoup plus assidue et émet le souhait d'être scolarisée en Maison Familiale et Rurale. Bien que plusieurs rendez-vous aient été ajournés (sans justificatifs), elle y est admise à la rentrée prochaine, sous conditions.

E... née en octobre 1986 Entrée : janvier 2001

Absentéisme signalé en fin de 5<sup>ème</sup>. E... a repris les cours en septembre en 4<sup>ème</sup> en collège. Sont repérés : son désintérêt scolaire et son rythme de vie inadapté, entraînant de nombreuses absences. Un signalement dans le cadre de l'enfance en danger est adressé au Juge des Enfants au mois de novembre.

En janvier, E... accepte une scolarisation en Dispositif Relais (trois demi-journées) et à partir de février un retour partiel et progressif sur les cours de sa classe. En mars, constat d'échec, reprise de l'absentéisme, fugues.

En mai, le contact est rétabli : E... souhaite faire une expérience professionnelle. Un stage en entreprise est mis en place à son initiative, dans la perspective d'un pré-apprentissage.

Une demande d'admission en 3<sup>ème</sup> d'insertion et un dossier de CFA sont constitués. Début juin, elle participe à la classe de mer et se montre dynamique et volontaire : elle accepte les règles imposées par le camp.

Fin juin, sa candidature en 3<sup>ème</sup> d'insertion n'a pas été retenue et elle est sur liste d'attente pour la classe de pré-apprentissage. Le 27 juin, un bilan est effectué en présence de son père et de l'éducateur de milieu ouvert : une démarche vers une Maison Familiale et Rurale est préconisée et acceptée par E....

Le 04 juillet, les parents mettent en avant l'aspect financier pour renoncer à cette démarche, ainsi que le souhait d'E... désormais de revenir en classe de 4<sup>ème</sup>. Le dossier de réinscription a été déposé au collège.

## L'après...

P... : départ en séjour de rupture en août.

B... : CAP menuiserie en LP

K... : départ en séjour de rupture depuis le 2 avril .

V... : recherche d'un apprentissage, ou formation de barman

M... : IME

M... : MFR

S... : C.A.P. à nouvelles modalités pédagogiques en LP

J... : apprentissage , service en restauration .

L... : apprentissage, vente (recherche en cours).

A.. : MFR

Y... : apprentissage, peinture/ décoration.

S... : collège (4<sup>ème</sup>)

M... :pré-apprentissage, boulangerie (recherche en cours).

E... : apprentissage, mécanique automobile (recherche en cours).

S... : MFR

E... : collège (4<sup>ème</sup>).

## **6. Bilan Financier**

### **Répartition des dépenses de septembre 2000 à juin 2001 :**

- **Activités sportives/ culturelles :**

Classe de mer	8832,50
Cinéma	385
Escale-arbre	1200
EPAL	720

Le char à voile, la voile, les spectacles au Quartz ont été pris en charge par la **PJJ**.

- **Communication :**

Téléphone	2484,99
Bilan d'équipe (photocopies)	400

- **Déplacements** , sur lieux d'activités, visites de stage, rencontres / concertation dans les établissements scolaires :

2073,03

Le déplacement du groupe sur Quiberon pour la classe de mer a été pris en charge par la **PJJ**.

- **Fonctionnement/investissement pédagogique :**

8805,38

Les abonnements à des revues(Okapi, Hebdo des juniors) sont réglés par la **PJJ**.

**TOTAL : 24900,90**

### **RECETTES :**

- Département, solde subvention d'équipement et fonctionnement du Dispositif :

11814,15

- Contrat de ville, subvention pour l' année 2001 :

13086,75

**TOTAL : 24900,90**

### **Bibliographie**

Ces ouvrages ont accompagné notre parcours et étayé notre réflexion :

- **Apprendre l'autonomie, apprendre la socialisation.** M A Hoffmans-Gosset. Chronique sociale.
- **L'échec à l'école échec de l'école.** Ouvrage sous la direction de B Pierrehumbert. Delachaux Niestlé.
- **L'éducation en questions.** Pempf . -Fernand Oury/ Janusz Korczak/ Maria Montessori..
- **Que transmettre à nos enfants.** M Ferro. P Jeammet. Seuil.
- **Un merveilleux malheur. Les vilains petits canards.** B Cyrulnik. Odile Jacob.
- **La violence dans les écoles.** J L Aubert. Odile Jacob.
- **L'école et les parents la grande explication.** P Meirieu.
- **Dix nouvelles compétences pour enseigner.** P Perrenoud. ESF.
- **L'illettrisme en questions.** A Bentolila.
- **L'enfant et la peur d'apprendre.** S Boimare. Dunod.
- **101 expériences de philosophie quotidienne.** R P DROIT. Odile Jacob.
- **Classes relais : l'école interpellée.** Marie-Anne HUGON, Jacques PAIN. CRDP Amiens.
- **Accompagner les élèves en difficulté, un dispositif innovant.** CRDP Ressources Formation Vidéo Multimédia
- **Quand les élèves posent problèmes. Supplément collèges : les parcours diversifiés.** Cahiers pédagogiques n°366, sept. 1998.
- Motivation scolaire : un dispositif prend le relais.** Claude GUEDJ. Coll. Accompagner au Collège. CRDP Languedoc-Roussillon.

## CONCLUSION

Cette année, nous avons travaillé avec efficacité sur plusieurs axes :

- La prise en charge individualisée en établissant un parcours adapté, en partenariat avec les collèges, lycées professionnels, ou entreprises.
- L'affirmation des liens avec l'environnement social, familial du jeune.
- La consolidation des contacts avec organismes ou structures : contrat de ville, MGI.

Pour ce qui concerne le lien avec les établissements scolaires, la communication est toujours délicate à établir : la désignation d'un professeur tuteur pour le jeune, qui maintiendrait un contact régulier avec l'équipe du DR se met laborieusement en place, d'une part en raison d'un manque de temps des professeurs pour la concertation, mais aussi parce que, même dans le cas d'un accueil partagé, fort est le désir de reléguer ces élèves posant problème, et de déléguer au DR le suivi intégral de leur scolarité.

Le contact s'établit donc via le Principal ou le Conseiller d'Education qui, nous l'entendons bien, subissent de fortes pressions des équipes enseignantes, voire de parents pour que ces élèves quittent l'établissement.

Les dernières directives de l'Education Nationale confirment le maintien des élèves dans les collèges jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup>, il faudra donc que tous les acteurs réfléchissent et travaillent à de plus efficaces manières de prendre en charge ces jeunes (avec, à terme, la disparition des Dispositifs Relais devenus inutiles !).

Nous allons donc perdurer dans notre volonté de maintenir coûte que coûte les liens avec les établissements scolaires de référence, en demandant notamment à participer aux conseils de classe afin que le projet d'orientation des jeunes puisse être conjointement élaboré.